

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 151/2023

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 10 novembre 2023, par laquelle l'entreprise ALTHEA Jardins, Monsieur Fabien MASSELOT, domiciliée 767 route de Strazeele à CAESTRE, demande l'autorisation de mettre en place une benne, face à l'habitation de Monsieur et Madame DEGRAVE, 85 place de l'Eglise, du 10 au 17 novembre 2023.

Vu la Loi du 21 mai 1966, le règlement général du 16 mars 1872,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTONS :

Article 1er : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

* avis favorable sous la condition de pose d'une signalisation temporaire, de chaque côté de la benne,

* Mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité de la chaussée.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux pétitionnaires.

Fait à CAESTRE, le 10 novembre 2023

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

